

POLITIQUE D'IMPARTIALITÉ D'EQF44

Notre entreprise se doit de délivrer des documents d'étalonnage en toute objectivité et exempts de doutes quant à l'impartialité.

Ainsi, nous nous efforçons de minimiser tous les risques liés au conflit d'intérêt en les identifiant et en les évaluant périodiquement.

Il en résulte que nous interdisons :

- l'emploi de personnel externe pour la réalisation des étalonnages,
- la communication de résultat d'étalonnage à un tiers non identifié comme donneur d'ordre,
- la reproduction/duplication des documents d'étalonnage par nos clients,
- l'exploitation des résultats issus de sous-traitance,
- la diffusion externe à EQF de tout ou partie de la documentation de notre laboratoire,
- l'utilisation de la marque COFRAC par nos clients.

(Des documents d'étalonnage peuvent être diffusés confidentiellement à des évaluateurs COFRAC, les clients s'y opposant doivent avertir le laboratoire.)

Le personnel ne doit subir aucune pression, qu'elle soit d'origine interne, comme d'origine externe. Ainsi, nos collaborateurs doivent effectuer leur étalonnage sans qu'aucune influence ne vienne perturber leur jugement. Tout risque potentiel doit être communiqué à la direction afin qu'il puisse être quantifié et maîtrisé.

J'encourage tous les acteurs : collaborateurs, clients, fournisseurs à s'impliquer dans cet objectif d'impartialité en respectant les procédures et autres accords qui nous lient.

Je m'engage par ailleurs à mettre tout en œuvre pour garantir les prises de décisions en toute indépendance.

Stéphane RÉAU

Directeur Général

